



Probleme de livraison france - algérie

Par **Pyfone**, le **02/06/2010** à **15:50**

Bonjour,

Le 21 avril 2010, j'ai expédié de la marchandise "sensible" (10 graveur de DVD pour ordinateurs portables + 1 moniteur Dell) en Algérie pour le compte d'un de mes clients (une société d'audit américaine (Texas) spécialisée dans la sécurité et l'organisation sur plateformes pétrolières). Cette marchandise n'est jamais arrivée.

Cette marchandise était emballée dans un carton anonyme afin de ne pas tenter d'éventuels voleurs et à été expédiée le 21 avril en Colissimo recommandé.

Le jour de l'expédition, j'ai demandé une assurance pour cet envoi et la personne qui à pris mon colis n'était pas compétente (ne savais pas faire sur leur logiciel). Elle s'est même déplacée dans tout le centre de tri (centre de tri de villefranche sur saone) pour trouver quelqu'un qui savais faire. Bref, je lui ai dit tans pis cela doit impérativement partir aujourd'hui....(certainement une erreur de ma part)

Au final, colis perdu et simple courrier reçu de la poste stipulant qu'ils reviendrons vers moi dans un délais de 90 jours maximum.

Question :

Devant la loi, dois-je impérativement commander à nouveau du matériel pour satisfaire mon client (qui à déjà payé)

Quels sont les recours possibles ?

Vous remerciant paravance, cordialement,
Christophe Jamet

Jametc@free.fr